

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 22

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Nouvelle commission: «Energie électrique dans les bâtiments»

Au terme de longs travaux de préparation, le Comité central a constitué, en automne 1988, la commission 380/4 «Energie électrique dans les bâtiments», qui sera chargée de mettre en évidence, dans la recommandation 380/4, une utilisation économique de l'électricité dans les bâtiments. Il est prévu une réglementation de l'énergie électrique dans les bâtiments analogue à celle du chauffage dans les bâtiments (recommandation 380/1): définissant les objectifs, établissant les méthodes de calcul, donnant des indications de planification.

Dans un travail de recherche qui durera deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1990, on réunira tout d'abord les principes de base de la recommandation. Viendra ensuite la phase d'élaboration et l'on prévoit qu'une première consultation pourra avoir lieu vers la fin de 1991.

L'ensemble de ces travaux est financièrement soutenu par le Fonds national pour la recherche énergétique (NEFF) et par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), qui ont alloué un important crédit de recherche. Quant à la SIA, elle prend en charge les frais d'élaboration et de réalisation.

Le président de la commission 380/4:
Reto Lang
Gruenberg & Partner AG

International Hightech-Forum Bâle

Environnement et énergies renouvelables

Bâle, 30 novembre et 1^{er} décembre 1989

De nombreux progrès ont été faits ces dernières années dans le domaine des énergies renouvelables. La production d'électricité à partir d'énergie solaire est passée du domaine scientifique à la réalité économique; quant à l'hydrogène solaire, ce pourrait être un jour le moyen efficace d'approvisionner les consommateurs d'énergie tout en respectant l'environnement.

Comment évaluer la rentabilité des énergies renouvelables?

Quelles sont les nouveautés dans le domaine de l'énergie solaire et quels progrès ont été faits dans la fabrication de piles photovoltaïques? Quelles sont

les perspectives économiques d'une utilisation de l'hydrogène en tant que source d'énergie? Quels programmes existent au niveau national, ou international, pour évaluer et expérimenter cette utilisation? Existe-t-il déjà des exemples opérationnels et quelles seront les applications futures?

Telles sont quelques-unes des questions auxquelles s'efforcera de répondre le 4^e congrès annuel, avec exposition, de l'International Hightech-Forum Bâle, organisé en collaboration avec la Foire Suisse d'Echantillons et placé sous l'égide de l'Office fédéral de l'énergie, du canton de Bâle-Ville et de la Chambre de commerce bâloise.

Les langues du congrès seront le français, l'anglais et l'allemand, avec traduction simultanée.

Les inscriptions doivent parvenir avant le 22 novembre à:

International Hightech-Forum Bâle
c/o Foire Suisse d'Echantillons
Case postale
4021 Bâle
Tél. 061/686 28 28 - fax 061/691 80 49

Groupes spécialisés

SIA et la participation au développement

Berne, buffet de la gare, 25 octobre 1989

Le Groupe de travail pour la participation au développement (GTPD), institué dans le cadre du Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger (GTE), s'est fixé comme but de développer le potentiel technique et scientifique de la Société suisse des ingénieurs et des architectes en collaboration avec les organisations d'aide au développement.

Le but de cette journée est de présenter les problèmes, de susciter l'intérêt des membres SIA et d'examiner les possibilités d'engagement pour des ingénieurs et architectes. Le groupe de travail attend en particulier une réaction sur l'activité menée jusqu'à ce jour, ainsi que des indications permettant d'orienter son action.

L'inscription doit se faire jusqu'au 15 octobre auprès du secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/201 15 70, fax 01/201 63 35.

Le coin de la rédaction

Point final

Pour l'ingénieur formé à la rigueur scientifique et habitué à raisonner sur des faits, le contact avec le monde de la politique prend des aspects surréalistes, tant les règles mathématiques les plus élémentaires et les lois de la physique y sont ignorées. L'actualité de ces dernières semaines a plus d'une fois mis en évidence ce hiatus entre réalités inévitables et discours politique.

Vitesse sur les routes

Le principe d'une limitation n'étant pas remis en cause, les effets d'une modification de ces limites sont régis par des facteurs faciles à comprendre.

Il est légitime de considérer que la gravité d'un accident dépend de l'énergie cinétique ($E = 1/2 mv^2$) du véhicule concerné: passer de 80 à 100 km/h équivaut donc à une augmentation de 56% de cette énergie (+17% de 120 à 130 km/h).

Sur un autre plan, on sait que la capacité maximale d'une autoroute n'est pas atteinte lorsque la vitesse des véhicules y est élevée; l'influence de l'énergie cinétique commande que la distance séparant ces derniers soit augmentée en fonction de la vitesse, d'où un optimum bien en-dessous de 100 km/h.

Le gain de temps sur un parcours suisse moyen, enfin, n'est pas significatif pour une augmentation de 10 km/h de la vitesse limite.

Il se trouve que les primes d'assurance responsabilité civile grimpent presque aussi allègrement que le coût de la médecine (dans lequel les accidents de la route sont dignement représentés) et que nombre de tronçons autoroutiers de notre pays arrivent à saturation. Quel est le sens d'une mobilisation massive en vue de relever de 10 ou 20 km/h les vitesses limites?

La montagne de déchets

L'évolution de certains phénomènes parasites de notre société est facile à prévoir mathématiquement. C'est ainsi qu'on a lu que le canton de Bâle-Campagne «produisait» annuellement 240 000 tonnes d'ordures auxquelles doivent s'ajouter 100 000 tonnes par an d'ici à la fin du siècle. Nouvelles installations de traitement des ordures, tri, recyclage: pour méritoires que soient ces efforts côté aval, ils ne sauraient faire oublier la première des priorités, qui est d'agir en amont pour réduire la «production» des déchets. A méditer, au moment où s'élèvent les premières protestations contre l'interdiction des boissons sous emballage métallique (souvent composées d'aluminium et de fer-blanc)!

On en revient bien sûr à la constatation élémentaire que la croissance continue ne peut être qu'une fiction, subsistant dans le cerveau d'économistes particulièrement peu doués pour les mathématiques appliquées: peut-on compter sur les ingénieurs pour leur assurer un rattrapage dans ce domaine?

Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef